

5 novembre 2013



Certivéa se voit renforcer dans son statut d'accompagnateur des acteurs du bâtiment durable

Certivéa, organisme certificateur des bâtiments non résidentiels et des territoires, vient d'adhérer à deux chartes renforçant son statut d'accompagnateur de référence des acteurs de la construction durable : la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés du Plan Bâtiment Durable, et la charte RGE – ADEME pour la reconnaissance des bureaux d'études thermiques certifiés NF Etudes Thermiques.

Certivéa est l'organisme de référence pour les bâtiments non résidentiels et les territoires. Il accompagne tous les acteurs de ce secteur au quotidien via différentes certifications : NF HQE™ Bâtiments Tertiaires dans le neuf ou la rénovation, NF HQE™ Equipements Sportifs dans le neuf ou la rénovation, NF Etudes Thermiques, etc.

Parallèlement, Certivéa s'engage aux côtés du gouvernement afin, notamment, d'améliorer la réduction des consommations énergétiques, dont l'objectif est porté à -38% d'ici 2020.

Dans cette dynamique, Certivéa vient d'adhérer à deux chartes :

- **La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés:** préfigurant le décret sur l'obligation de rénovation dans le tertiaire qui devrait être publié en 2014, cette charte a fait l'objet d'une signature entre l'Etat, représenté par Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement et Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et les propriétaires, utilisateurs, collectivités, établissements publics et organisations collectives fédérant les acteurs du parc tertiaire public et privé.

Certivéa soutient cette initiative portée par le Plan Bâtiment Durable.

En étant supporteur de cette charte, Certivéa s'engage dans la diminution de la consommation énergétique des bâtiments non résidentiels, qu'ils soient publics ou privés, via ses certifications NF HQE™ en rénovation et en exploitation.

- **La charte du « Reconnu Garant de l'Environnement – ADEME » :** créée fin 2011 par le Ministère du Développement Durable et l'ADEME, le dispositif « Reconnu Garant de l'Environnement » - RGE - permet aux particuliers de repérer plus facilement des entreprises fiables et sérieuses pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, et de bénéficier aux différentes aides fiscales proposées par l'Etat dans ce domaine.

Le 4 novembre dernier, Certivéa a signé cette charte en vue d'intégrer au dispositif la reconnaissance des bureaux d'études thermiques certifiés NF Etudes Thermiques : tout donneur d'ordre, public ou privé, ayant recours à cette certification, pour un bâtiment résidentiel ou non, pourra bénéficier des avantages prévus par le dispositif RGE.

Directement liée à la performance énergétique des bâtiments, NF Études Thermiques certifie les compétences des bureaux d'études thermiques. Elle garantit la conformité et la pertinence des études remises aux clients. Pour cela, Certivéa valide aussi bien l'organisation du bureau en lui-même que la qualité de ses études et des services associés.



Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
LD : 01 43 83 53 32 – Email : launay@bcomrp.com

A propos de Certivéa :

Certivéa, filiale du Groupe CSTB, est le leader français des certifications environnementales des bâtiments non résidentiels, des territoires durables et des acteurs. Sa mission principale est de susciter le progrès du développement durable, d'accompagner les acteurs dans leur démarche environnementale, de mesurer, attester et valoriser leurs performances. Au travers ses différentes certifications, Certivéa aide à réduire les consommations et améliorer la santé, le confort et la qualité de vie. Membre fondateur de France GBC, Certivéa, est également actif à l'international au travers de sa filiale Cerway, créée avec CERQUAL à l'été 2013.

Pour aller plus loin : www.certivea.fr

